

Règlement

Article 1 : course 10 kms

Organisée par CARTO 32,
ouverte à tous à partir de la catégorie cadets (né en 2002).
Départ 10h, départ et arrivée sous l'arche,
au terrain du boulodrome, commune d'auch route de Roquelaure .

Article 2 : course trail 17 kms

Organisée par CARTO 32,
ouverte à tous à condition d'être majeur.
Départ 9h45, départ et arrivée sous l'arche,
au terrain du boulodrome, commune d'auch route de Roquelaure .

Article 3 : certificat médical

Les participants à la course devront fournir une licence ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an, ou être possesseur de licence athlétisme FFA, FFCO, FFPM, FFTri, UNSS ou UGSEI.

En l'absence de ce document, l'inscription ne pourra pas être prise en compte.
Les participants de moins de 18 ans devront obligatoirement joindre à l'inscription une autorisation parentale signée.

Article 4 : droits inscriptions

Inscription par internet sur le site Pyrénées Chrono avant le jeudi 4 octobre minuit. Les droits d'inscription s'élèvent à 10€ pour le 10 kms et 15€ pour le trail (frais internet compris). Inscription le samedi aux mêmes tarifs au magasin Intersport ou sur place le jour même à partir de 7h avec une majoration de 2€.

Article 5 : sécurité

Un service de sécurité sera assuré par les organisateurs.
Tous les coureurs devront respecter l'espace sécurisé mis en place.
La Croix Rouge mettra en place un dispositif de secours.

Article 6 : ravitaillement

Des stands de ravitaillement se trouveront aux sommets des 2 côtes aux km 5, au km 7 et à l'arrivée du 10 kms et aux km 8 et 13 du trail.

Article 7 : assurances

Les organisateurs sont couverts par une police de responsabilité civile. Les coureurs licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer individuellement.

Article 8 : remise des prix

Remise des prix vers 12 h 30 sur le terrain du Pitous.

Article 9 : parcours pour les marcheurs 10 kms

Les marcheurs feront le même parcours que les coureurs et partent à 9h30.

Ils bénéficieront des mêmes ravitaillements.

Pas de classement, pas de certificat médical. Inscription à 5€, inscription par internet ou paiement sur place.

Article 10 : parcours festif fun color de 5 kms

Parcours facile (suppression des 2 côtes) et non chronométré. Départ à 10h15.

Début et fin du parcours commun à celui du 10 kms. Ouvert à partir des minimes (né en 2004).

Les coureurs bénéficieront de 2 points de ravitaillement: en parcours et à l'arrivée. Pas de classement, pas de certificat médical. Inscription à 10€, par internet, majoration de 2€ si paiement sur place.

Ce parcours pourra être transformé en 5 kms déguisé (lots pour les déguisements les plus originaux) en cas de force majeure.

Articles généraux :

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves.

Les remboursements aux inscriptions se feront intégralement déduction faite de 4€ pour frais de dossier.

Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il (elle) s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Les suiveurs sont interdits sur le circuit en dehors de ceux de l'organisation (vélos, voitures...)